

Décret

Générale

colonial

Décret n° n° 40-2428 tendant à modifier le décret n° 46-226 du 6 octobre 1946 tendant à allouer des verements d'attente mensuels au personnel enseignant,

n° 40-2428

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Président du Gouvernement provisoire de la République, Sur le rapport du Ministre de l'éducation nationale et du Ministre des finances, Vu la Joi du 2 novembre 1945 portant organisation provisoire des pouvoirs publics

Vu la loi n° 462154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946

Vu le décret n° 46-2208 du 16 octobre 1946 condunut à allouer des versements d'attente mensuels au personnel enseignant

Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

L'article 2 du décret du 16 octobre 1946 susvisé est ainsi modifié : tel, 2, — Les taux de ces versements sont fixés comme suit : 1 categorie 4.500 2 categorie 3.500 3 categorie 2.500 4 categorie 2.000 5 categorie 1.500 6 1.250 Art. 2, — Le Ministre de l'éducation nationale et le Ministre des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1° septembre 1946 et sera publié au Journal officiel dela République francaise,

GEORGES BIDAULT Par le president du gouvernement provisoire de la republique: **M.-E. NAGELEN** Le Ministre des Finances **Schuman**